

INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS

Source : PREFECTURE DU GARD

COMMUNE DE SAINT LAURENT d'AIGOUZE

Information sur les risques naturels et technologique majeurs
Pour l'application des I, II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1 – Annexe à l'arrêté préfectoral du 16 février 2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs

2 – Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles PPRn

La commune est située dans le périmètre d'un PPRn OUI

- PSS RHONE AVAL approuvé le 03/09/1911 – aléa inondation
- PPR BASSE PLAINE CAMARGUE prescrit le 13/08/2001 – aléa inondation

Le(s) document(s) de référence consultable (s) sur internet, sont :

- Note de présentation du PPRi

3 – Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques (PPRt)

La commune est située dans le périmètre d'un PPRt NON

4 – Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

(en application du décret 91 – 461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique)

La commune est située dans une zone de sismicité : OUI

Pièces jointes

5- cartographie :

Extrait de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte :

Copie du (des) zonage(s) réglementaire(s) du (des) PPR, PSS ou R 111.3 approuvé(s) visé(s) ci-dessus.